



Introduction

En 2012, AGIR se penche sur les forêts de son territoire, ainsi que sur les activités sylvicoles qui y sont reliées.

Le bassin versant de la Diable, c'est 1185 km² composé essentiellement de massifs forestiers. Bien que 60% du territoire se trouve dans le Parc National du Mont-Tremblant dans lequel les coupes sont proscrites, plusieurs opérations forestières y sont pratiquées. Or, le relief accidenté du bassin versant implique souvent que ces opérations soient effectuées en pente forte, engendrant des problématiques d'érosion pouvant avoir un impact non-négligeable sur la qualité de l'eau, les habitats fauniques, ainsi que sur la productivité des sols.

Dans le cadre du projet « **Parce qu'un bassin versant, c'est aussi ses forêts!** », AGIR pour la Diable dressera un portrait détaillé des activités sylvicoles ayant lieu dans les limites du bassin versant. Les impacts des aménagements forestiers en pente forte sur la stabilité et la productivité des sols, de même que sur les habitats fauniques seront analysés dans le but de dresser une liste de recommandations, ainsi qu'un plan d'affectation et d'aménagement.

Bonne lecture!